

Approuvé par la COS du 19 mars 2013

Compte-rendu de la réunion de la
Commission d'orientation et de suivi
du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts du 5 décembre 2012
(16^{ème} réunion depuis la création du corps)

Participants :

Membres de la Commission : Alain Moulinier (chef du corps, président de la COS), Jean-Yves Belotte, Sylvie Hubin-Dedenys, Jacques de Larambergue, Constant Lecoœur, Jean-Christophe Niel, Hubert de Milly, Guy Kauffmann, Anne Catlow, Emmanuelle Blanc, Michel Funfschilling.

Successeur de Jacques de Larambergue : Emmanuel de Guillebon
(excusés : Christian Leyrit, Coralie Noël dont le remplacement est à pourvoir).

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : Edmond Graszak, Bruno Codarini et Sophie Mangiante.

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire : Michel Gomez, Sophie Mangiante.
Excusé : Jérôme Frouté.

Participent également à la réunion : Guilhem Blanchard (président de l'association des IEPEF) et Philippe Bonneau (directeur du Collège de formation des IPEF ParisTech)

Secrétariat de la Commission : Emmanuelle Bour-Poittrinal, Jean Guillot

La réunion se tient au MEDDE (Tour Pascal B 28P03).

Ordre du jour :

- 1-Approbation du CR de la réunion du 3 octobre 2012
- 2-Projet stratégique : retour sur les présentations en région
- 3-Suite à donner aux axes stratégiques (leviers d'action)
- 4-Actions prioritaires
- 5- Point d'avancement SIRH
- 6- Recrutements 2013
- 7-Questions diverses : calendrier des COS 2013

Alain Moulinier accueille Emmanuel de Guillebon, IGAPS, qui remplacera Jacques de Larambergue à qui il présente ses meilleurs vœux pour la retraite. Il remercie ce dernier pour sa participation toujours très opportune aux débats de la COS des IPEF.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2012

Les remarques de B. Codarini et Ph. Bonneau étant prises en compte, le compte-rendu est approuvé.

2. Suite à donner aux axes stratégiques (leviers d'action)

Compte rendu des rencontres régionales (E.Bour-Poitrial) :

A. Moulinier et E.Bour-Poitrial ont présenté les axes stratégiques proposés pour le corps et recueilli les avis des IPEF à :

NANCY, 11 octobre 2012, 13 participants

BORDEAUX, 12 octobre 2012, 12 participants

AIX, 24 octobre 2012, 19 participants

LYON 30 octobre 2012, 32 participants

LILLE 14 novembre 2012, 19 participants

RENNES 20 novembre 2012, 21 participants

PARIS 28 novembre 2012, 50 participants

soit au total près de 170 participants.

Les prises de parole ont conforté le diagnostic de la situation du corps qui avait été fait en l'illustrant de prises de positions parfois fortes :

- « De nombreux postes de haut niveau nous échappent désormais »
- « Le corps n'est plus aussi attractif »
- « Le blocage des CAP : 18 candidats pour un seul poste ! »
- « Le monde a changé sur la notion de postes réservés aux corps d'État »
- « Il est regrettable que le rôle du chef de corps se limite à la COS »

Les IPEF rencontrés ont affirmé leur volonté de donner tout son sens à la fusion opérée il y a trois ans afin de créer un grand corps en charge de l'action publique pour le développement durable et les territoires.

- « Nos réponses techniques face aux risques sont appréciées »
- « L' élu local a besoin de nous » et plusieurs témoignages très positifs sur la réussite des IPEF en collectivités territoriales
- « Bientôt la 3^e vague de décentralisation (déjà 70 % d'investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales !).
- « Marquer l'ambition d'être au service de l'innovation sur le territoire. »
- « S'attacher à communiquer positivement sur le corps »

Ils ont insisté sur la nécessité que ce corps soit attractif et conserve son niveau d'excellence afin de contribuer le plus efficacement possible à la mise en œuvre de solutions face aux nouveaux défis (changement climatique, défi alimentaire, transition énergétique, équilibre des territoires, préservation des ressources naturelles, gestion des risques...).

- « Pour être ingénieur, il faut une expérience opérationnelle en début de carrière »
- « Instaurer plus de professionnalisme, et de tutorat »
- « Être mieux préparés aux problèmes d'entreprises, bilingues en anglais au moins, orientés mentalement vers l'UE »
- « En plus nous avons des compétences pour les finances, l'économie, le management et la mer »
- « Il y a de gros besoins potentiels de nos compétences : dommage qu'il n'y ait pas plus d'IPEF demandeurs ! »

Les 3 axes stratégiques – un corps pour l'action publique ayant une vocation multi-employeur, bénéficiant d'une gestion homogène de cadres à haut potentiel, formés par une « école unique » – répondent donc bien, globalement, aux attentes des IPEF rencontrés, qui en apprécient la concision et qui n'hésitent pas à les valider, allant jusqu'à proposer leur soutien pour les faire aboutir.

« Le projet stratégique est encore trop timide : pourquoi pas d'objectifs chiffrés ? »

A. Moulinier constate qu'il existe chez les IPEF un esprit de conquête et d'ouverture, surtout chez les plus jeunes. Pour ceux qui sont en milieu de carrière la crainte du « départ » et

surtout du « retour » de mobilité externe est très présente dans les conditions actuelles. Il insiste sur les inquiétudes et parfois le mal-être de nos collègues IPEF qui ressentent une situation de blocage dans le déroulement de leurs carrières au-delà même du diagnostic présenté.

E. Graszak regrette que les dispositifs existant pour accompagner les mobilités et les retours (par exemple pour l'international) ne soient pas mieux utilisés par les IPEF.

E. de Guillebon signale que les détachés n'anticipent pas leur retour.

J. de Larambergue estime que le SIRH devrait être un outil encore plus efficace, sachant qu'il permet maintenant de mieux suivre les détachés.

A. Moulinier estime que nous devons être tous plus pro-actifs pour faire connaître les dispositifs existants.

S. Hubin-Dedenys rappelle l'urgence de s'ouvrir aux postes en collectivités territoriales au vu de la diminution des postes et de la 3^e vague de décentralisation. A. Catlow ajoute l'impérieuse nécessité d'avoir la possibilité de se former à des postes de terrain.

A. Moulinier évoque alors ses rencontres avec les secrétaires généraux du MAAF et du MEDDE au cours desquelles il a exposé l'analyse de la situation du corps, les axes stratégiques ainsi que des améliorations concrètes qui pourraient être mises en œuvre rapidement.

Il présentera la même approche aux 3 ministres prochainement (le rendez-vous avec le ministre chargé de l'agriculture, Stéphane Le Foll, est prévu le 7 janvier).

3-Actions prioritaires

A. Moulinier développe les améliorations concrètes qui pourraient être mises en œuvre rapidement :

1-Pour faire un pas vers un « école unique » et mieux valoriser le potentiel des jeunes :

- Passer la formation à 2 années pour tous ceux qui sont recrutés à la sortie d'écoles
- Renforcer l'autonomie du collège de formation et accroître la collaboration effective de PontsParisTech et d'AgroParisTech
- Instaurer une « diplomation » propre aux IPEF.

2-Pour s'ouvrir dès maintenant aux autres employeurs en s'inscrivant dans la nouvelle phase de décentralisation et apporter des solutions aux problèmes d'engorgement et d'expérience de terrain :

- Ouvrir plus largement les premiers postes (1^{er} ou 2^e) aux détachements en collectivités, aux autres ministères, aux établissements et entreprises publiques.
- Pour cela, le chef de corps demande à être mandaté lorsqu'il rencontre les interlocuteurs concernés, employeurs potentiels d'IPEF, en lien avec les Secrétaires Généraux des ministères.

B. Codarini rappelle le calendrier d'affectation des premiers postes : présentation de la liste le 13 février, vœux des élèves fin mars. Ce calendrier pose des difficultés vis-à-vis d'éventuelles offres des collectivités territoriales : les échéances sont différentes, la qualification des postes également (postes de classe normale, pas de postes d'ingénieurs principaux). Cela pose des problèmes administratifs au CIGIPEF.

Pour J.C. Niel et G. Kauffmann il s'agit bien de faire évoluer nos procédures pour les rendre compatibles avec les recrutements des C. Il faut aussi accompagner les jeunes dans cette

nouvelle démarche avec les incertitudes qu'elle engendre. Les collectivités territoriales recrutent de février à juin.

B. Codarini constate que les élèves préfèrent une liste de postes à des incertitudes.

C. Lecoer propose une réflexion de fond sur la co-construction d'une nouvelle procédure.

La suite de sa mission avec P. Parisé qui porte sur la formation en deux ans va intégrer cet objectif.

Pour Ph. Bonneau, il faut avoir plus de recul pour changer les choses (sachant que la nouvelle formation des IPEF accueille cette année la deuxième promotion et qu'au COV du mois de juin 2012, il y a eu un seul refus sur 14 ingénieurs élèves candidats à des formations doctorales).

A. Moulinier rappelle que l'ouverture multi-employeurs est une nécessité car le dispositif de gestion des carrières est bloqué par la diminution des postes de l'État ; l'hypothèse de réduction des effectifs ne répond pas à cette crise puisque le stock d'IPEF ne se résorbera pas à la même vitesse. Par conséquent l'affectation des jeunes en collectivités territoriales est un investissement pour l'ensemble du corps et surtout pour l'État.

Il n'y a pas d'objections sur les objectifs, la discussion se poursuit.

Pour G. Blanchard, représentant des élèves, les propositions doivent être faites aux élèves avec les risques qu'elles comportent. D'ores et déjà les élèves prospectent ; certains ont des opportunités en établissements publics. Ils demandent à pouvoir les saisir.

A. Catlow décrypte la « peur » des élèves : ce n'est pas de sortir du périmètre, car ces postes techniques sont attrayants, mais de se retrouver dernier à choisir sans réel choix sur la liste si la démarche de prospection échoue. Il faut adapter les calendriers.

M. Gomez pense qu'une ouverture est possible si elle est maîtrisée.

A. Moulinier demande qu'on accompagne ce mouvement sachant que les besoins des secrétaires généraux devront être satisfaits. Il souhaite pouvoir faire un point concret fin janvier et constater une évolution dans les listes par rapport à l'année dernière, tout en rappelant que son rôle n'est pas d'intervenir sur les listes sauf s'il est consulté. Les réflexions et opportunités d'ouverture sont valables pour les 1ers, 2nds et 3e postes.

B. Codarini estime qu'il faut être exigeant sur le niveau des postes offerts par les collectivités territoriales : le détachement doit se faire sur un poste d'ingénieur en chef.

G. Kauffmann informe qu'il n'y a pas de structure de poste pré-formatée dans les collectivités territoriales, mais qu'on adapte le statut à l'emploi.

H de Milly souhaite qu'on considère positivement le cas des élèves qui auraient pris le risque de postuler sur un poste en collectivité territoriale et qui ne l'auraient pas obtenu.

Ph. Bonneau explique que cela se heurte au fait qu'il faut des règles claires et pas de passe droit au sein d'une promotion.

Les membres IPEF de la COS interviennent successivement pour rappeler que la COS doit préparer l'avenir, qu'il faut faire un pas cette année puis un retour d'expérience, qu'il faut entamer un processus de convergence en utilisant les marges de manœuvre dont on dispose, et qu'il ne faut pas manquer d'ambition dans l'ouverture « maîtrisée » sinon 2012 se reproduira en 2013.

A. Moulinier soumet un projet d'avis de la COS reprenant les propositions d'actions prioritaires (évoquées en début de chapitre).

Le texte suivant, après amendements en séance est approuvé :

Avis de la COS du 5 décembre 2012

Des mesures souhaitables à court terme

« Les axes stratégiques du projet des IPEF, issus des groupes de travail et discutés en COS à plusieurs reprises, ont été présentés à un large public d'IPEF lors de la tournée régionale d'octobre et novembre 2012.

Les prises de parole ont conforté l'analyse en l'illustrant d'exemples vécus.

Les IPEF réaffirment leur volonté de donner tout son sens à la fusion opérée il y a trois ans afin de créer un grand corps en charge de l'action publique pour le développement durable et les territoires.

Ils insistent sur la nécessité que ce corps soit attractif et conserve son niveau d'excellence afin de contribuer le plus efficacement possible à la mise en œuvre de solutions face aux nouveaux défis (changement climatique, défi alimentaire, transition énergétique, équilibre des territoires, préservation des ressources naturelles, gestion des risques...)

Pour autant, le chef du corps rapporte à la COS les inquiétudes et parfois le mal-être de nos collègues IPEF qui ressentent une situation de blocage dans le déroulement de leurs carrières au-delà même du diagnostic présenté.

Les trois axes stratégiques – un corps pour l'action publique ayant une vocation multi-employeur, bénéficiant d'une gestion homogène de cadres à haut potentiel, formés par une « école unique » – répondent aux attentes des IPEF, qui en apprécient la concision et qui n'hésitent pas à les valider, allant jusqu'à proposer leur soutien pour les faire aboutir.

Si les axes stratégiques portent en eux des germes de réforme ambitieuse, notamment celle d'ouvrir davantage le corps vers les collectivités territoriales, des leviers d'action plus immédiats devraient permettre de sortir plus vite de l'état de transition consécutif à la fusion des corps, dans l'intérêt de nos ministères de rattachement, et plus largement de notre pays.

La COS a ainsi, d'ores et déjà, identifié un certain nombre de mesures à prendre à court terme :

1- Pour faire un pas vers une « école unique » et mieux valoriser le potentiel des jeunes :

- Passer la formation à deux années quelle que soit l'école de recrutement ;
- Renforcer l'autonomie du collège de formation et accroître la collaboration effective de PontsParisTech et d'AgroParisTech.
- Instaurer un diplôme propre aux IPEF

2- Pour s'ouvrir davantage aux autres employeurs en s'inscrivant dans la nouvelle phase de décentralisation et pour encourager les parcours professionnels diversifiés avec des expériences opérationnelles de terrain et des prises de responsabilités :

- Ouvrir plus largement les premiers postes (1er ou 2e) aux détachements en collectivités, aux autres ministères, aux établissements et entreprises publics.
- Pour cela, le chef du corps devrait être mandaté lorsqu'il rencontre les interlocuteurs concernés, employeurs potentiels d'IPEF, en lien avec les Secrétaires Généraux des ministères. »

À la question de l'ouverture de l'école aux « civils », A. Moulinier répond que la réflexion ne peut pas en effet être limitée aux « corpsards ». Le sujet du diplôme qui conditionne l'année 1 des Ponts et l'année de sortie des autres écoles doit être mis sur la table. Il regrette par ailleurs que les décrets de constitution des corps des ingénieurs territoriaux soient en cours sans que l'on profite de ces travaux pour mener là aussi une réflexion plus globale. Enfin, il retient l'idée de B. Codarini de voir comment lever les freins liés, pour les ingénieurs, au cloisonnement des régimes de retraite entre les deux fonctions publiques.

4- Point d'avancement SIRH (S. Mangiante)

Les actions prioritaires sont en cours de réalisation :

	Propositions de priorité 1	Etat des travaux au 121205
1	Le MEDDTL devrait faire régulièrement la mise à jour de ses structures dans Agorha	Les équipes Medde et Maaf définissent un mode opératoire pour fin décembre
4	Pour les agents mis à disposition, bien remplir dans Agorha les deux champs correspondant à l'employeur (affectation hiérarchique) et à la structure d'accueil (affectation opérationnelle).	Idem
5	Pour les agents en position normale d'activité, utiliser le libellé de l'organisme pour préciser la sous structure des structures de grande taille	Toilettage des tableaux des structures en cours
8	Bien remplir dans Agorha l'adresse professionnelle pour les agents en détachement, et notamment le code postal	Vigilance des gestionnaires.
9	Utiliser le libellé de l'organisme pour indiquer la DDI des agents détachés en DDI.	Évolution d'Agorha en cours pour finalisation début 2013
10	Tant que les notions de structure d'accueil avec fonction n'auront pas été introduites dans Agorha, utiliser l'adresse professionnelle pour indiquer la fonction occupée en détachement.	Vigilance des gestionnaires.
11	Vérifier qu'il n'est pas possible, après avoir terminé la procédure de mise en disponibilité, de remplir une adresse professionnelle	La procédure a été découverte par les gestionnaires
14	Voir s'il existe un champ disponible pouvant être utilisé pour entrer les adresses électroniques des agents.	Il est possible d'extraire les données et de les introduire
16	Voir s'il existe un champ disponible pouvant être utilisé pour entrer le suiveur des agents	Cahier des charges en 2012- Réalisation début 2013
18	Faire fonctionner de manière régulière les sorties Agorha par corps	Relancer la demande d'intervention
20	Envoyer au chef du corps et aux suiveurs du MEDDTL la partie du tableau excel élaboré par la structure d'appui au RAPS concernant les IPEF	Relancer (faire valider entre les 2 SG)

5- Recrutements 2013

E. Graszki informe que les recrutements envisagés pour 2013 sont inchangés soit 65 comme en 2012 :

- 13 provenant du concours interne
- 8 sur liste d'aptitude
- 44 sorties d'écoles

A. Moulinier rappelle que parmi les sorties d'écoles, il y avait 28 X et 4 « autres écoles » en 2011 et 25 X et 7 « autres écoles » en 2012, et que la réduction du nombre des X a suscité alors des réactions. Il reformule sa demande initiale : 65 recrutements dont 28 X, 9 Agro, 4 ENS, 3 d'autres écoles.

La question de la diversité des recrutements est débattue :

Ph. Bonneau rappelle qu'en 2012, les 7 recrutements d'autres écoles étaient : 2 ENPC, 3 Agrosup Montpellier, 1 Agrocampus Ouest et 1 Chimie Paris. Il indique que la diversité résultant de ces recrutements « autres écoles » est ressentie favorablement lors des enseignements par la promotion.

G. Kauffmann estime qu'il serait utile de procéder à des auditions lors de tous les recrutements.

A. Catlow pense que l'éventail des écoles devrait être plus ouvert.

Enfin, la COS ne conclue pas à ce stade sur le recrutement de 28 ou 25 X.

6-Questions diverses

Le rythme des COS sera espacé en 2013 à une COS par trimestre.

Calendrier des COS 2013

- mardi 19 mars 14h30 au CGAAER
- mercredi 11 juin à 16h00 au MEDDE
- vendredi 20 septembre à 9h30 au CGAAER
- vendredi 6 décembre à 9h30 au MEDDE